



# COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

## PROCÈS-VERBAL N° 13

---

Réunion : 21/11/2023

Horaires : 14h30 à 16h30 Présentiel/Visio

---

Président : Mr André LUCAS

---

**Présent(e)s :** Mmes Chantal DELOGE, Agnès IRLA

Mrs. Mazouz BELGHARBI, Patrick BOUDREAU, Francis DAUSSEING, Cyril DURAND, François IRLA, Jean-Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Christian VIDAL

**Excusés :** Mmes Laëtitia CHALEIL, Mrs Jacques ADGE, Guy PUEYO

---

### **COMMUNIQUE SUR LES RETOURS FMI ET LES DEMANDES DE MODIFICATIONS**

La Commission des Compétitions a décidé, sur la période courant du début de la saison à fin octobre, de ne pas faire application des amendes prévues à l'annexe "Dispositions Financières" en raison, notamment, des difficultés liées à la mise en place du nouveau module compétitions et à la FMI.

Toutefois, il est constaté :

- des demandes récurrentes de modifications de dates et horaires parvenues par mail pour **des rencontres de la semaine courante** (demande entre 4 et 6 jours avant la rencontre) sans motif valable,
- des feuilles de matchs **ne parvenant pas dans les délais règlementaires.**

Extraits des règlements en vigueur :

*"Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter **un changement de date, d'horaire** ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, **quinze (15) jours au moins avant** la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse."*

*"Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec **la FMI dans les quatre (4) heures** suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)."*

*Si une **feuille de match papier** est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans **les douze (12) heures** suivant la rencontre par courrier ou courriel ([competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) »*

Au vu des désagréments causés par ces retards récurrents, notamment sur le suivi des compétitions, l'organisation des déplacements des clubs et la désignation des officiels, la CRGC informe les clubs que les amendes prévues seront appliquées (25,00€ pour FMI hors délais + 15€ par heures supplémentaires à compter de 4h, 35€ pour une demande tardive de modification)

La CRGC incite les clubs :

- à transmettre les FMI dès la fin des rencontres, à l'aide d'un partage de connexion,
  - à anticiper dans la planification des rencontres (par exemple à J-21) afin de pouvoir se retourner en cas de refus du club adverse, et disposer d'un planning définitif dans les délais réglementaires.
- Nous comptons sur la vigilance et l'implication de tous les dirigeants et éducateurs

## **COUPES NATIONALES**

La finale de la Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel-Muffat-Joly se tiendra au **Grand Palais des Sports de Toulouse** le samedi 18 mai avec, en lever de rideau, la finale du Challenge National U18 Futsal.

La CRGC se félicite de l'accueil d'un tel événement et remercie la FFF pour la confiance accordée.

La CRGC félicite les clubs qualifiés pour le 8ème tour de la Coupe de France masculine, ainsi que les équipes qualifiées pour le second tour de la Coupe de France féminines.

Les rencontres se tiendront le week-end des 9 et 10.12.23

*8ème tour Coupe de France :*

- Revel / Blagnac
- Fabrègues / Cannes
- Saint Etienne / Nîmes
- Castanet / Romorantin
- Martigues / Alès
- Stade Mayennais / Rodez

*2ème tour fédéral Coupe de France Féminines :*

- Nice / Nîmes Métropole
- Nantes / Albi Marssac
- Gradignan / Toulouse FC
- Limoges / Montauban

La CRGC félicite les clubs qualifiés lors des finales régionales des Coupes Nationales suivantes :

- ⇒ Coupe Gambardella CA : Castelnau Crès FC, St Clement Montferrier, SC Narbonne Montplaisir et Jeune Entente Toulousaine.
- ⇒ Coupe Nationale Foot Entreprise : Union Courtage FC. Reste à jouer : TOAC/Municipaux (vendredi)

## **REPROGRAMMATION DES RENCONTRES**

*Championnats R1*

Pris note des résultats du 7ème tour de la Coupe de France,

La commission programme les rencontres suivantes comme suit :

- 25944555 - BAGNOLS PONT / FABREGUES (R1 A)
- 25947671 - REVEL / TLSE METROPOLE FC (R1 B)

**au 06.01.24**

*Coupe Gambardella - Coupe d'Occitanie U19 - U18 Régional*

Pris note des résultats des finales régionales de la Coupe Gambardella,

Dans le but de programmer l'ensemble des matchs aller du championnat U18 R1 au plus tard le 07.01.24,

Considérant l'article 55 des règlements de la LFO : "*La Commission Régionale de Gestion des Compétitions pourra, d'office, sans qu'il ne lui soit nécessaire d'obtenir l'accord des clubs en présence, reprogrammer une ou plusieurs rencontre(s) afin de faciliter le parcours d'une équipe au sein d'une compétition nationale (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole, etc.)*"

La Commission programme les rencontres suivantes comme suit :

*Coupe Occitanie U19*

- 27496550 - FC VIGNOBLE / BALMA SC
- 27496516 - CAZOULS MAR MAU / AS BEZIERS II
- 27496529 - AS CAISSARGUES / GC LUNEL
- 27496531 - FC VAL D ADOUR / AUCH FOOT
- 27496545 - GARONNA NORD TOULOUSAIN / BLAGNAC FC
- 27496542 - MENDE AV.F.LOZERE / L'UNION ST JEAN FC

**aux 9 et 10.12.23**

## Championnats U18R

- 26314758 - ST CLEMENT MONTFERRIER / GC LUNEL (U18 R1 A)
- 26314757 - CASTELNAU CRES / AS BEZIERS (U18 R1 A)
- 26064456 - BLAGNAC / JET (U18 R1 B)
- 26064458 - BALMA / COLOMIERS (U18 R1 B)
- 26064358 - L'UNION ST JEAN / SC NARBONNE MONTPLAISIR (U18 R1 B)
- 26068534 - FC VIGNOLE / AUCH FOOT (U18 R2 B)

## aux 6 et 7.01.24

### Coupe Occitanie U19

- 27496530 - PLAISANCE / JET
- 27496514 - CANET ROUSSILLON / SC NARBONNE MONTPLAISIR
- 27496526 - VALERGUES / ST CLEMENT MONTFERRIER

## aux 27 et 28.01.24

### Arrêtés municipaux - Reprogrammation

- 25947777 - RODEZ III / FC GARONNE GASCOGNE le 06.01.24 (R2 C)
- 26059256 - RODEZ / ASPTT MONTPELLIER le 06.01.24 (U18 FEM R1)
- 26190801 - RODEZ / L UNION ST JEAN le 09.12.23 (U16 R1 B)
- 26129775 - RODEZ / GRP VAURAI le 06.01.24 (U14R C)

## **FEUILLES DE MATCHS – RETOUR DES 13 AU 19.11.23**

La Commission rappelle les dispositions des règlements de la LFO :

« Art. 60 Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant **dans les douze (12) heures suivant la rencontre par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr)**, sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières). »

A ce titre, la commission inflige une amende de 25,00€ aux clubs recevants suivants, pour feuille de match adressée hors délais :

- 520344 - AS LATTES : match R2 du 18/11, N°25943537
- 519333 - JUILLAN OM, match R3 du 18/11, N°26178195
- 519456 - FC BLAGNAC, match R1F du 19/11, N°26067484
- 580593 - SEYSSES FROUZINS US, match U17R2 du 19/11, N°26071583
- 526462 - FC BAGATELLE, match U17R2 du 19/11, N°26072764
- 520191 - FC LOURDES, match U16R2 du 19/11, N°26107613
- 520191 - FC LOURDES, match U14R du 18/11, N°26147282
- 526462 - FC BAGATELLE, match R2 Futsal du 15/11, N°26048634
- 541787 - FC DEUX RIVES, match R1 du 18/11, N°25984786
- 530100 - USEPMM, match R3 du 19/11, N°25984322
- 537954 - RANGUEIL FC, match R3 du 18/11, N°25992904
- 549427 - FS SEGALA RIEUPEYROUX, match R3 du 18/11, N°25992906
- 560893 - GOAL, match U18R2 du 18/11, N°26066124
- 548263 - ATLAS PAILLADE, match U18R2 du 19/11, N°26065140
- 553855 - LACAPELLE FOOTBALL, match U18R2 du 19/11, N°26068022
- 512748 - STADE VILLEFRANCHE, match U18Fem Territoire du 18/11, N°27243475
- 560950 - PLATEAU NESTES FOOT, match U17R2 du 18/11, N°26072763
- 514451 - MONTAUBAN FCTG, match U16R1 du 18/11, N°26191344
- 517872 - AS ROUSSON, match U16R2 du 18/11, N°26105392
- 520344 - AS LATTES, match U16R2 du 19/11, N°26105165
- 553074 - AS BEZIERS, match R1 Futsal du 13/11, N°26048083

**La Commission sursoit à infliger aux clubs l'amende complémentaire prévue à l'annexe financière, à savoir 15€ par heure de retard.**

La CRGC incite très vivement l'ensemble des clubs à transmettre les FMI dès la fin des rencontres à l'aide d'un partage de connexion si nécessaire.

## **CHAMPIONNAT U20R**

Un contrôle des feuilles de match a été effectué sur la journée précédente.

Quatre types d'infractions aux Règlements Généraux ont été relevées :

- Joueurs U17 dont le surclassement est interdit
- Nombre de joueurs mutés supérieurs à 6
- Nombre de joueurs mutés hors période supérieur à 2
- Joueur ayant évolué en séniors régionaux lors de la dernière journée alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Les clubs concernés seront avisés par mail.

S'agissant de la première constatation des infractions et en l'absence de réserve ou de réclamation des clubs adverses, la Commission classe ces dossiers sans suite.

Toutefois, conformément à l'article 187.2 des R.G. de la FFF : « *L'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas (...)* »

*d'acquisition d'un **droit indu, par une infraction répétée aux règlements** », la CRGC fera usage de ce droit en cas de récidive, avec toutes les conséquences sportives et financières (droit d'évocation et amende à la charge du club fautif).*

## **ASTREINTE**

Pour les rencontres du week-end, l'astreinte sera à votre disposition du vendredi 24 novembre – 16h au dimanche 26 novembre – 9h

Dans cet intervalle, seule l'adresse permanence sera fonctionnelle pour nous contacter : **permanence@occitanie.fff.fr** et le numéro de téléphone sera sur le site de la LFO

## **OBLIGATIONS DES CLUBS**

Un premier point est fait sur les obligations des clubs d'engagements d'équipes (art. 35.1)  
Les obligations suivantes sont étudiées :

- une équipe en Coupe de France ;
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors ;
- au moins, une équipe réserve senior ;
- au moins deux équipes de jeunes en football à 11 (U14 à U20),

Le cas de quatre clubs est évoqué et la commission prendra contact avec les clubs concernés et les districts d'appartenance.

Un prochain point sera effectué lors de la prochaine réunion sur les obligations suivantes :

- au moins une équipe U13 ;
- au moins une équipe dans chaque catégorie du football d'animation (U11, U9, U7), les clubs évoluant en championnat Régional 3 peuvent n'engager que deux équipes au sein des dites catégories

## **FUTSAL CHAMPIONNAT FEMININ**

Lecture est faite de deux correspondances concernant ce championnat.

Deux constats sont effectués :

- ▬ frais de mutations pour les joueurs se consacrant à la pratique du futsal
- ▬ frais d'arbitrage excessifs pour de nouvelles sections

Des efforts seront consentis sur la désignation d'arbitres proches des gymnases, afin de limiter les frais de déplacement.

La Commission évoque les possibilités de regrouper les rencontres ou procéder au classement de la compétition en niveau B.

Lors de la mise en place de la seconde phase, plusieurs pistes sont à présenter au Comité de Direction pour limiter les frais aux clubs participants.

## **PROCHAINS TIRAGES**

Mardi 28 novembre, tirages des Coupes d'Occitanie à 12h30 à Castelmaurou :

- Féminines Séniors
- Féminines U18
- Féminines U15

Mardi 19 décembre, tirages des Coupes d'Occitanie à 12h30 à Montpellier :

- U19
- U17
- U15

Le Président  
André LUCAS

Le Secrétaire de séance  
Cyril DURAND

## ANNEXE

### MODIFICATIONS – FORFAITS

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

*Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.*

*Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.*

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** aux demandes des clubs recevants :

#### **U18 REGIONAL 1 POULE A**

- ⇒ Programme la rencontre Journée 9 – ALES / SC SETE le 16.12 à 15h  
Demande saisie le 15.11.23
- ⇒ Programme la rencontre Journée 12 – ALES / ENT SC MONTFERRIER le 03.02 à 15h  
Demande saisie le 15.11.23
- ⇒ Programme la rencontre Journée 14 – ALES / NIMES OL le 16.03 à 15h  
Demande saisie le 15.11.23

.....

#### **COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS**

Match VERGEZE EP / PAYRS UZES du 26.11 à 15h

Demande du club de VERGEZE de jouer la rencontre le 25.11 à 18h – accord du club adverse

La Section SENIORS

- Compte tenu que l'éclairage du terrain DIAGANA a un classement EEntraînement (classement minimum E6°
- Émet un avis défavorable à la demande des 2 clubs
- La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Reprise du dossier match USEPMM / TLSE METROPLE du 26.11.23 à 15h – Coupe Occitanie Seniors

Compte tenu que le club de USEPMM n'a pas trouvé de terrain de repli pour la rencontre de Coupe Occitanie Seniors

La Section SENIORS informe :

- Conformément à l'article 69.4 de la compétition,
- INVERSE la rencontre TLSE METROPOLE / USEPMM est fixée le 25.11 à 18h au terrain Pierre CAHUZAC à Toulouse.

Match ISLE JOURDAIN / SEYSSES FROUZINS du 25.11 à 18h

Demande par mail du 20.11 du club de l'ISLE JOURDAIN pour jouer le 24.11 – accord du club de SEYSSES FROUZINS

La CR de l'Arbitrage informe que les officiels ne peuvent pas être changés



La Section COUPES

- ⇒ Émet un avis défavorable à la demande des 2 clubs
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Match MONTP. ATLAS PAILLADE / AIGUES MORTES du 26.11.23

Suite terrain suspendu du club MONTP. ATLAS PAILLADE,

Suite réception de l'accord de prêt des installations sportives de la Mairie de SAINT ANDRE SANGONIS pour le 26.11 à 17h30

Suite accord du club d'AIGUES MORTES notifié sur FOOTCLUBS pour jouer le 26.11 à 17h30

La Section COUPES

- ⇒ Programme la rencontre MONTP. ATLAS PAILLADE / AIGUES MORTES du 26.11.23 à 17h30 au stade ST ANDRE SANGONIS

### **REGIONAL 1 POULE A et POULE B**

La Commission Régionale des Compétitions, prend note des résultats du 7ème tour de la Coupe de France, et reprogramme les rencontres prévues le week-end du 9 et 10 décembre comme suit :

#### **REGIONAL 1 POULE A**

- ⇒ 25944555 - BAGNOLS PONT / FABREGUES reportée au 06.01.24 à 18h30

#### **REGIONAL 1 POULE B**

- ⇒ 25947671 - REVEL / TLSE METROPOLE FC reportée au 06.01.24 à 20H

Si les clubs de REVEL et TLSE METROPOLE se qualifiés pour le tour de Coupe de France du 06.01.24, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 1 POULE A**

Rappel de l'envoi de la notification de décision de la CR de Discipline séance du 14.11.23 concernant le dossier :

*RENCONTRE N° 25944705 : A.S. ATLAS PAILLADE (548263) / NIMES O. (503313) du 22.10.2023. – Régional 1 (Poule A)*

*La Commission décide :*

*Le club de l'A.S. ATLAS PAILLADE (548263) :*

- *TROIS (3) matchs de suspension de terrain ferme à compter 20.11.2023*

La Section SENIORS

- ⇒ Prends note de la décision de la CRD du 14.11.23
- ⇒ Le club A.S. ATLAS PAILLADE doit fournir dans les meilleurs délais, un terrain de repli classé minimum T5, situé à 25 kms minimum des installations sportives accompagné de l'autorisation de prêt de la municipalité propriétaire des installations

### **REGIONAL 1 POULE B**

Suite à l'arrêté Municipal de la ville de FRONTIGNAN (Complexe Sportif Lucien Jean 1)

A titre exceptionnel, la CR Gestion des Compétitions section SENIORS DECIDE de FAIRE JOUER la rencontre SENIORS REGIONAL 1 POUL B pour des impératifs calendaires sur les installations sportives LUCIEN JEAN 3 à Frontignan.

- ⇒ FRONTIGNAN / CANET EN ROUSSILLON se joue le 18.11.23 à 18H00 sur le terrain **LUCIEN JEAN 3 à FRONTIGNAN.**

La CRGC rappelle au club de FRONTIGNAN, qui si l'ARRETE MUNICIPAL du terrain de LUCIEN JEAN 1 est prolongé jusqu'au 09.12 (prochaine rencontre FRONTIGNAN / BAZIEGE) le club devra IMPERATIVEMENT fournir un terrain de REPLI classé T4.

*RAPPEL Installations Sportives*

*Les équipes de championnat seniors Régional 1 sont tenus de pratiquer sur un terrain classé au minimum T4 – éclairage Minimum E6 -*

### **REGIONAL 2 POULE C**

Suite à la décision de la CRTIS interdisant les installations sportives POLONIA à RODEZ,  
Suite au courrier du club de RODEZ pour modifier les installations sportives pour ce week-end 18 et 19.11.23  
La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE aux modifications de terrains

⇒ RODEZ / FC GARONNE GASCOGNE se joue le 19.11 à 15h00 sur le terrain **VABRES 2 à ONET LE CHATEAU**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur les journées de rattrapage prévues au planning de la LFO

- Match non joué le 19.11 RODEZ / FC GARONNE GASCOGNE est reporté au 07.01.24

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE D**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- En raison de l'arrêté municipal de LE MONASTERE interdisant les rencontres le 18 et 19.11.23
- Décide de reprogrammer la rencontre du 18.11.23 LE MONASTERE / BIARS BRETENOUX 2 le 06.01.24 à 18H30 (semaine de rattrapage prévues au planning de la LFO)

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE F**

Suite Procès-Verbal de la CRR et Mutation séance du 15.11.23

*Match n° 26035298 : U.AV. FENOUILLET 1 (516340) / U.S. CASTELGINEST 1 (523353) du 11.11.2023 – Régional 3 Sénior – Poule F*

**LA COMMISSION DÉCIDE :**

⇒ **MATCH À REJOUER** à une date à fixer par la Commission compétente.

La Section SENIORS

⇒ Vu la décision de la CRRM de donner la rencontre en rubrique à rejouer.

⇒ La Commission FIXE la rencontre FU A FENOUILLET / US CASTELGINEST au 16.12.23 à 18h sur les installations.

Rappel : seuls seront admis à participer à la rencontre les joueurs qualifiés à la première date du match (11/11)

Match BEAUZELLE FC / ST ALBAN AUCAMV. FC 2 du 25.11.23 à 15h

Demande par mail en date du 16.11 du club de BEAUZELLE de programmer la rencontre le 26.11 à 15h au terrain synthétique ; desiderata saisi par le club en début de saison de jouer le dimanche à 15h au terrain synthétique à partir du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024

La Section SENIORS

⇒ Programme la rencontre BEAUZELLE / ST ALBAN AUCAMV. le 26.11 à 15h au terrain synthétique à Beuzelle

### **U20 REGIONAL POULE C**

Suite à l'autorisation du Centre Régional Technique de Castelmaurou,

La Section JEUNES programme les rencontres ci-dessous au terrain synthétique du CRT LFO de Castelmaurou :

- Le 25.11.23 0 16H LAVAU FC / TOURNEFEUILLE
- Le 16.12.23 à 16H LAVAU FC / CINTEGABELLE

### **U17 REGIONAL 1 POULE B**

Suite notification de décision de la CR de Discipline séance du 14.11.23

**Le club de la JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN (527639) :**

⇒ **DEUX (2) matchs de suspension ferme de terrain à compter du 20.11.2023.**

La Section JEUNES

⇒ Prends note de la décision de la CRD du 14.11.23

⇒ Le club JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN doit fournir dans les meilleurs délais, un terrain de repli classé minimum T5, situé à 25 kms minimum des installations sportives accompagné de l'autorisation de prêt de la municipalité propriétaire des installations pour la rencontre du 02.12 JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN / BLAGNAC et du 13.01.24 JEUNES ENTENTE TOULOUSAIN / ALBI US

### **U16 REGIONAL 1 POULE A**

Match MAS DE MINGUE NIMES / CANET EN ROUSSILLON du 18.11 à 15h00

Suite à une décision de la CR de Discipline, interdisant les installations sportives du NIMES MAS DE MINGUE en U16 REGIONAL 1 POULE A (4 matchs de suspension)

Suite au mail du la Mairie de BELLEGARDE pour le prêt de leurs installations sportives au club de MAS DE MINGUE le Samedi 18.11 à 16h00

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes DECIDE DE FAIRE JOUER cette rencontre

⇒ **MAS DE MINGUE NIMES / CANET EN ROUSSILLON le 18.11 à 16h00 sur le stade CLAIRETTE à BELLEGARDE.**

Match NIMES MAS DE MINGUE / NIMES OL du 02.12 à 15h

Demande effectuée sur FOOTCLUB par le club de MAS DE MINGUE pour jouer à 17h30 au terrain Henri Noel synthétique classé T5

La Section JEUNES

⇒ Après vérification du classement de l'éclairage : éclairage non classé

⇒ Émet un avis défavorable à la demande des 2 clubs conformément à l'article 75 des règlements généraux

⇒ La rencontre reste programmée comme initialement prévu

Match ROUSSON / LUNEL du 25.11 à

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre U16 REGIONAL 2 POULE A du 18.11.23 à 15h00

Suite à la demande du club de ROUSSON pour modifier les installations sportives

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes émet un AVIS FAVORABLE à titre exceptionnel pour la modification du terrain, et la modification heure.

⇒ ROUSSON / LUNEL GC se joue le 18.11 à **15H30 sur les installations sportives LAURENT BLANC 2 Synthétique à ROUSSON.**

### **U16 REGIONAL 2 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur les journées de rattrapage prévues au planning de la LFO

- Match non joué le 18.11 RODEZ / L'UNION ST JEAN est reporté au 09.12.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match L'UNION ST JEAN / BAGATELLE du 25.11 à 16h

Suite mail de la Mairie de l'UNION informant la mise en œuvre des travaux pour la rénovation de l'éclairage du terrain synthétique du stade St Caprais ne permettra pas le déroulement des rencontres en nocturne  
La Section JEUNES

⇒ Programme la rencontre L'UNION ST JEAN / BAGATELLE le 25.11 à 15h

### **U16 REGIONAL 2 POULE B**

Suite à l'autorisation du Centre Régional Technique de Castelmaurou,  
La Section JEUNES programme les rencontres ci-dessous au terrain synthétique du CRT LFO de Castelmaurou :

- Le 25.11.23 à 14h GRP DU VAURAI / JSPMR
- Le 16.12.23 à 14h GRP DU VAURAI / JS CARBONNE

### **U14 REGIONAL POULE C**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur les journées de rattrapage prévues au planning de la LFO

- Match non joué le 18.11 RODEZ / GRP DU VAURAI est reporté au 06.01.24

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **SENIORS FEMININES REGIONAL 2 POULE A**

Match CANO. TOUL FC / LATTES AS du 26.11 à 15h

Suite terrain indisponible du terrain de CANOHES, demande d'inversion de la rencontre

Suite avis favorable du club adverse

La Section FEMININE

⇒ Émet un avis favorable à la demande des 2 clubs et programme :

Match ALLER : LATTES AS / CANO.TOUL FC le 26.11 à 15h au terrain Stéphane Christiane à Alès

Match RETOUR : CANO.TOUL FC / LATTES le 24.03 à 15h

### **SENIORS FEMININES REGIONAL 2 POULE B**

Suite au courrier du club de GSCPF pour modifier les installations sportives pour la compétition SENIORS FEMININES REGIONAL 2 POULE B

Suite au retour de la CRTIS nous informant de l'homologation du terrain et de l'éclairage pour des compétitions de Ligue

La CR Gestion des Compétitions section Féminines émet un AVIS FAVORABLE pour modifier les rencontres du club GSCPF sur le terrain de PREIGNAN A. VILLANUEVA Le Samedi à 20h00 à compter du 18.11.23.

### **U18 FEM REGIONAL 1 POULE UNIQUE**

Suite à la décision de la CRTIS interdisant les installations sportives POLONIA à RODEZ,

Suite au courrier du club de RODEZ pour modifier les installations sportives pour ce week-end 18 et 19.11.23

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE aux modifications de terrains

⇒ RODEZ / MONTPELLIER AS PTT se joue le 18.11 à 15h00 sur le terrain **TRAUC 1 à ONET LE CHATEAU**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur les journées de rattrapage prévues au planning de la LFO

- Match non joué le 18.11 RODEZ / MONTPELLIER AS PTT est reporté au 06.01.24

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **COUPE U15 FEM**

Match RODEZ / RANGUEIL du 25.11 terrain Polonia

Demande du club de RODEZ d'inverser la rencontre en raison du déclassement du terrain synthétique – accord du club de RANGUEIL.

La Section COUPES

- ⇒ Émet un avis favorable à la demande des 2 clubs
- ⇒ RANGUEIL / RODEZ est fixée le 25.11 à 16h au terrain Rangueil 1 synthétique

Match POMPIGNAN BESSENS / MONTAUBAN du 25.11.23

Suite mail du club POMPIGNAN BRESSINS N° 529304 informant leur non-participation à la Coupe Occitanie U15 FEM pour la rencontre du 25.11.23

La Section FEMININE

- ⇒ Entérine le forfait de l'équipe POMPIGNAN BRESSENS pour le match POMPIGNAN BESSENS / MONTAUBAN du 25.11.23
- ⇒ L'équipe de MONTAUBAN est qualifiée pour le prochain tour

### **REGIONAL 2 FUTSAL POULE A**

Match REMOULINS FUTSAL / EMPIRE 66 du 07.12.23

Demande su FOOTCLUBS du club de REMOULINS FUTSAL d'inverser la rencontre pour raison d'indisponibilité du gymnase – accord du club adverse

La Section FUTSAL

- ⇒ Émet un avis favorable à la demande des 2 clubs
- ⇒ Programme en phase ALLER : EMPIRE 66 / REMOULINS le mercredi 06.12 à 20h30 au gymnase Simon SALVAT à Perpignan.
- ⇒ Programme en phase RETOUR : REMOULINS FUTSAL / EMPIRE 66 sera fixée le jeudi 29.02 à 20h30 gymnase Léo Lagrange à Remoulins

Les arbitres ont été supprimés

Match LODEVE LARZAC FUTSAL / REMOULINS du 27.11.23

Compte tenu de l'indisponibilité confirmée de la salle de LODEVE et de l'impossibilité des deux clubs

Suite aux divers échanges ci-dessous de nous proposer un accord,

La Commission FUTSAL

- ⇒ Reprogramme la rencontre LODEVOIS LARZAC FUTSAL / REMOULINS le lundi 11 décembre 2023 salle Pierre RAMADIER de LODEVE à 20h30

### **REGIONAL 2 FUTSAL POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FUTSAL, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide :** de reprogrammer la rencontre non jouée, sur la semaine de rattrapage prévues au planning de la LFO

- Match non joué le 06.11 COLOMIERS / CAYUN FUTSAL est reporté au 11.12.23 à 20H30

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 1 FUTSAL FEMININ**

Match TOLOSA AS / TLSE METROPOLE du 21.11 à 18h gymnase Montaudran

Compte tenu que le club de TLSE METROPOLE n'a pas les joueuses disponibles pour 18h00

Compte tenu que le gymnase de Montaudran est occupé à partir de 20h par une autre discipline

Suite à la proposition du club de TLSE METROPOLE de programmer la rencontre sur leur créneau horaire au gymnase la Reynerie

La Section FUTSAL

- ⇒ Programme la rencontre **TOLOSA AS / TLSE METROPOLE du 21.11 à 20H15 au gymnase la Reynerie**

Le club TOLOSA AS reste club recevant et doit fournir une feuille de match papier en cas de problème de FMI

Club AS TOLOSA n° 561244

Pour pallier le problème du créneau horaire, et compte tenu qu'à 20h le mardi une autre discipline prend possession du gymnase de Montaudran

La Section FUTSAL

⇒ Programme les rencontres du club AS TOLOSA à 18h30 au lieu de 18h le mardi